



14-2026

DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 03/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-six le 3 mars, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 27/02/2026

Présents : Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Isabelle BRUNEL, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Jean LESQUIR. Didier CHAMBON, Julien DELHEUR, Christophe VACHERON

Absents excusés : Valérie GUILLAUME (pourvoir à Jean LESQUIR)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : Approbation du budget communal primitif 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la délibération n°2020-03 du 30 mai 2020 portant sur les délégations consenties au Maire ;
Vu l'avis de la commission finance du 30 janvier 2026 ;
Vu le cfu 2025 de la commune et du CSG

Considérant qu'il y'a lieu de procéder au vote du budget primitif de la mairie de Saint-Georges Haute Ville pour l'exercice 2025 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;
Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

03/03/2026

M. le Maire invite M. MASSACRIER à présenter ce dossier.
Ainsi que

CNE ST GEORGES HV - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		1 465 264,27	1 021 709,50
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	203 783,00	270 505,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 376 832,77
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 669 047,27	1 669 047,27
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		1 434 784,95	959 688,58
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 475 096,37
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 434 784,95	1 434 784,95
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 103 832,22	3 103 832,22

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

M Le maire invite le conseil à délibérer et à :

Approuver le budget primitif 2026 de la Commune

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide d'approuver le budget primitif 2025**

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 18/03/2026

La secrétaire, Marie Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 18/03/2026

03/03/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20260303-delib4-cm32026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

03/03/2026